

# LA SOLIDARITÉ EN BRETAGNE ROMANTIQUE



Bretagne  
romantique

## Construire ensemble des réponses de proximité

Lettre d'informations aux élus et aux partenaires  
de la Communauté de communes Bretagne romantique

Mai  
2021

### Faciliter notre action sociale de proximité

Lors de 3 derniers comités des solidarités, des partenaires, experts dans leurs domaines, sont venus présenter aux élus leurs missions et actions en direction des habitants du territoire. Il s'agit bien de partager la connaissance des activités des uns et des autres pour faciliter notre action sociale de proximité.

### L'INFO SOCIALE EN LIGNE...

**L'accès aux droits : simple comme un coup de fil !**

Le Département d'Ille-et-Vilaine met à disposition un service d'écoute et d'information, Info sociale en ligne, qui peut répondre à toutes questions d'accès aux droits et vous aider dans les démarches : trouver le bon guichet, remplir un dossier...

Une équipe de travailleurs sociaux répond aux habitants du Département s'interrogeant sur la vie quotidienne, les aides existantes et la manière de faire valoir ses droits

**L'appel est gratuit et anonyme**

Si vous avez besoin pour informer ou orienter un de vos habitants.

Un numéro vert : 0 800 95 35 45  
Par mail : [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

Contact CDAS à Combourg  
02 90 02 77



### L'ASSOCIATION AGECLIC

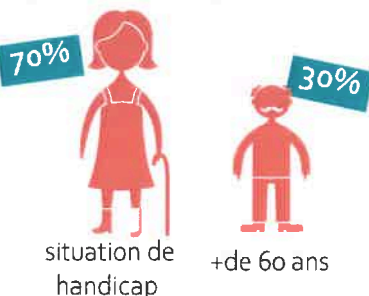


Elodie Boucher, coordonnatrice du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est venue présenter ses missions et son fonctionnement et Lucie CANTIN-ERARD, chargée d'accompagnement

**Le CLIC est porté par l'association AGECLIC qui a signé une convention avec le Départemental 35 et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 35).**

02 23 16 45 45

#### Qui sont les bénéficiaires ?



#### Où est-il basé ?

A la Maison France services à Combourg

#### Quelles sont ses missions ?



- > **L'accueil, l'information, l'accompagnement** personnalisé, gratuit et confidentiel
- > **Les réunions de coordination** pour trouver collectivement des solutions
- > **La participation aux réunions institutionnelles** pour contribuer aux réflexions
- > **Les actions de prévention et d'accès aux droits** : co-construction d'un programme pluriannuel d'actions coordonnées de prévention et d'accès aux droits en s'assurant d'une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire

## L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité



Pour faciliter l'accès aux droits et aux services, le

Département s'est donné pour mission de développer l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) : l'idée est de permettre à toute personne de trouver une réponse de proximité à toute question sociale et ainsi permettre de garantir à tous l'accès aux droits des habitants.

### Qui sont les acteurs de l'ASIP ?

Les mairies, CCAS, CDAS, France services...

### Quel est le rôle des acteurs de l'ASIP

- > Apporter un 1er niveau d'information sur toute question sociale
- > Ecouter pour bien orienter
- > Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs



## MOBILITE

### Ehop, près de chez moi

Pour tous les **trajets du quotidien** : courses, loisirs, santé... il y a son covoiturage. Avec éhop, la Communauté de communes Bretagne romantique permet aux habitants motorisés de proposer leurs trajets habituels afin de **dépanner**, de manière occasionnelle ou régulière, des habitants sans solution de mobilité pour leurs déplacements de proximité mais aussi pour l'accès à l'emploi, la formation... 150 conducteurs du territoire déjà inscrits, et proposer ses trajets c'est aussi faire preuve de solidarité en cette période compliquée.

Prêt à rendre service ?



Guillaume au 07 69 14 08 88  
guillaume@ehopcovoiturons-nous.fr  
<https://ehop-presdechezmoi.fr>

- > 147 conducteurs prêts à prêter un siège dans sa voiture
- > 300 trajets proposés sur le territoire
- > 50% de solutions trouvées

### Pass mobilité

Le pass mobilité est une plateforme dédiée aux personnes en parcours d'insertion sociale. Il peut être une **solution** pour ceux qui viennent de trouver un emploi ou une formation, mais qui n'ont pas de moyen de transport pour s'y rendre. Après étude de la demande, le dispositif peut-être mis en place en 24h pour bénéficier :

- > d'un **scooter** pour 2€ par jour pendant un mois, puis 3€ par jour pour un 2ème mois, puis 4€ par jour pour un 3ème mois.
  - > d'une **voiture** pour 3€ par jour pendant un mois, puis 4€ par jour pour un 2ème mois, puis 5€ par jour pour un 3ème mois.
- Une caution de 300€, en liquide ou en chèque non encaissé, est à verser au moment de la location.

**En parallèle**, les personnes peuvent être accompagné et conseillé individuellement pour devenir autonome en matière de déplacement au terme des 3 mois.

Marie-Laure Callewaert - 07 69 35 43 71  
mobilite@passeemploi.fr  
Maison des Services - 02 23 16 45 45

31 personnes ont bénéficié du service en 2020

12 locations de scooters et 19 locations de voitures